

nations africaines du Commonwealth boycotteraient également les Jeux du Commonwealth de 1978 si la Nouvelle-Zélande s'y présentait et si elle n'infléchissait pas sa politique. Cette attitude a été confirmée par une résolution de l'Organisation de l'unité africaine à Lomé en février 1977.

Il va sans dire que le gouvernement du Canada s'inquiète de la possibilité d'un boycottage, non seulement à cause de la menace qu'il fait peser sur le succès des Jeux mais aussi parce que la question pourrait troubler l'harmonie du Commonwealth. Nous avons fait connaître très clairement nos préoccupations à tous les gouvernements intéressés depuis que le problème est apparu lors des Olympiques de 1976 mais il est évident que c'est aux Africains et aux Néo-Zélandais qu'il appartient de le résoudre. Le gouvernement du Canada continuera à prêter son concours sous toutes les formes, bien qu'on reconnaisse que le pays n'a pas de rôle décisif à jouer dans le règlement de la question. Toutes les parties en cause ont convenu qu'elles s'opposaient à l'esprit et à